



# La rentrée scolaire 2007/08

Présentation des nouveautés dans  
l'enseignement technique et professionnel

# CONFERENCE DE PRESSE RENTREE 2007

## PROMOTION ET REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

### I. LES ACQUIS

- **Réalisation d'un cadastre des équipements pédagogiques de l'enseignement technique et professionnel (Priorité 4 du Contrat pour l'école) :** afin d'éviter les gaspillages et les double emplois dans les investissements en matériel dans les écoles qualifiantes, un cadastre était nécessaire. Tous les établissements scolaires ont donc encodés dans une base de données commune tout leur équipement spécifique (valeur minimale 250 €). Ce cadastre est terminé à 95%. Entre 35 et 40.000 équipements sont désormais cadastrés.
- **Développer l'accès aux Centres de compétence des élèves et des enseignants (Priorité 4 du Contrat pour l'école) :** actuellement 10% des heures de formation des Centres de Compétence (et des Centres de référence bruxellois) sont dispensées au bénéfice des élèves et des enseignants. **Objectif :** leur donner accès à un matériel performant pour optimiser leur formation. Cela représente un budget de 12.500.000 € issu du plan Marshall + 1.000.000€/an issu des budgets structurels des centres de compétence et du budget bruxellois «Centres de référence». 4 chargés de mission de la Communauté française ont désormais pour mission d'informer, inciter et accompagner les écoles vers les Centres de compétence et les centres de référence. L'ambition étant qu'à l'horizon 2013, 25% des heures (soit 1 million d'heures) des Centres de compétence et de référence soient dispensées à l'attention des élèves et des enseignants.
- **Maintenir et prolonger les moyens mis à disposition dans le cadre du fonds d'équipement :** en parallèle à l'important projet d'investissement en équipement que sont les Centres de Technologie Avancée, chaque année, les écoles recevront du nouveau matériel dans chacune des sections technique et professionnelle afin de remplacer le matériel obsolète et de suivre l'évolution technologique. Ce nouveau matériel, répondant aux normes de sécurité les plus sévères, permet aux élèves d'utiliser ce qui se fait de mieux : fraiseuses à commande numérique, raboteuses dégauchisseuses, équipement électronique de détection de pannes, etc. Cela représente un budget d'environ 4.000.000€ (3 millions en RW et 1 million à BXL) par an jusqu'en 2013 pour l'équipement pédagogique.
- **Création des Centres de technologies avancées (Priorité 4 du Contrat pour l'école) :** un appel à candidatures a été lancé auprès de l'ensemble des établissements du technique et du professionnel en mai 2007 (voir infra)
- **Bourse de stages (Priorité 4 du Contrat pour l'école) :** son ambition est de permettre aux entreprises de signaler, en ligne, leurs offres de stages. Le site permet aux entreprises de déposer leurs offres de stages qui seront prises en charge par des spécialistes qui les dirigeront vers le destinataire le plus pertinent. La Bourse de stages est en ligne sur le site du FOREM ([www.leforem.be](http://www.leforem.be)) depuis cet été. 6000 courriers ont été adressés aux entreprises : « Vous souhaitez transmettre votre savoir-faire et former vos futurs collaborateurs ? C'est possible en proposant une formation en alternance à un étudiant au sein de votre entreprise ». Il s'agit donc de favoriser la rencontre de l'offre et de la demande tant au bénéfice des étudiants des écoles technique et professionnelle que des entreprises.

## II. L'ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

- **Cadastre des équipements** : après la réalisation des cadastres des équipements de l'enseignement, du FOREM, de l'IFAPME et de Bruxelles Formation, il est nécessaire d'inclure l'ensemble de ceux-ci dans une base de données unique. Cela sera fait durant le 2ème semestre 2007. Le Gouvernement pourra donc bénéficier d'une vue complète de tout ce qui peut être utilisé pour la formation de nos jeunes et poser les choix d'investissements les plus judicieux.
- **Création des Centres de Technologie Avancée** : la mise à disposition, dans les écoles, d'équipements pédagogiques performants, en phase avec la réalité du monde du travail, est une condition indispensable à l'amélioration de la qualité, de l'équité et de l'efficacité des formations. C'est pourquoi la Communauté française va créer 20 à 30 Centres de Technologie Avancée (CTA). Ces nouvelles infrastructures, dotées d'équipements de pointe seront localisées au sein des établissements d'enseignement technique et professionnel. Les CTA sont destinées aux élèves et enseignants mais aussi aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs. La mise en place de ces nouvelles infrastructures est complémentaire au réseau existant des 26 Centres de compétence de la Région wallonne et des Centres de référence bruxellois. Ces lieux de formation ultra modernes accueillent d'ailleurs déjà les écoles. Au total, une cinquantaine d'infrastructures performantes, adaptées selon les secteurs d'activité et réparties géographiquement à l'échelle de la Communauté française contribueront à augmenter la qualité des formations dispensées à nos jeunes. La clôture de l'appel à projets est prévue le 31 octobre. Nous entrerons alors dans le processus de consultation : des secteurs, des Comités subrégionaux pour l'emploi et la formation, des Conseils de zone, des réseaux d'enseignement et des syndicats afin qu'ils se prononcent sur les différents dossiers. La décision du Gouvernement de la Communauté française interviendra au 1er semestre 2008. Mise en place des premiers CTA 2ème semestre 2008.
- **Amplification et systématisation des stages (Priorité 4 du Contrat pour l'école)** : les stages en entreprises sont, de l'avis général, une véritable nécessité pour nos jeunes qui leur permet de valider leur choix d'une future profession et de préparer au mieux leur insertion dans le monde socio-économique. A l'heure actuelle, environ 80% des élèves du 3ème degré de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice vivent des stages en entreprises de durées variables. Notre objectif est d'arriver, comme promis dans le Contrat pour l'Ecole, à ce que 100% des élèves bénéficient de stages d'une durée plus importante (de 2 à 4 mois sur l'ensemble du degré). **Réalisation** : Le projet de modification du Décret Missions de 1997 a été approuvé en 1ère lecture au Gouvernement du 30 août dernier : il s'agit de modifier l'article 53 qui évoque simplement la possibilité de stage durant la formation pour le transformer en obligation de celui-ci. Une fois le Décret Missions modifié, il s'agira, après consultation du Conseil général, de prendre un arrêté d'application qui définira la notion de stage professionnalisant, ses objectifs, sa durée, un modèle de convention, etc. Il s'agira aussi de conclure des accords avec les différents secteurs professionnels, la fonction publique et le non marchand afin d'élargir l'offre de stages. Si toutes les énergies se conjuguent, les stages seront obligatoires pour la rentrée de septembre 2008.
- **Logiciel IMT (Informations sur le monde du travail - Priorité 4 du Contrat pour l'Ecole)** : **Objectif** : permettre aux jeunes de s'informer en ligne sur la réalité du monde du travail, sur les différents métiers et sur les filières de formation qui leur correspondent. **Réalisation** : durant l'année 2007-2008, les élèves de l'enseignement secondaire, les professeurs et les CPMS pourront utiliser un **logiciel de présentation des métiers et des professions**. Réalisé par le Forem, ce logiciel répertoriera en outre les formations disponibles pour accéder au métier choisi et ce, dans un périmètre géographique voulu. Il présentera enfin la situation de ce métier ou de cette profession sur le marché du travail par sous-région. Le Québec a développé un service similaire commun aux opérateurs d'emploi, de formation et d'enseignement.

Une première analyse des besoins pour cet outil « jeune » propose les trois axes chronologiques suivants :

- Accueil 1er degré : préparer son orientation
- Accueil 2ème degré : construire son parcours
- Accueil 3ème degré : préciser ses choix

Au sein de chaque axe, on trouverait quatre rubriques :

- « Un métier qui te convient » : lien vers des fiches métiers conçues pour le public jeune ;
- « Choix d'orientation : des questions à te poser » ;
- « Que faire après le 1er, 2ème ou 3ème degré ? » ;
- « Tu veux aller plus loin dans ta démarche ? » : l'élève sera dirigé vers le centre PMS.

Les contenus de cette « entrée jeunes » seront développés par la Communauté française. Le site IMT du FOREM en constituera le réceptacle technique, ce qui permettra de donner à l'ensemble une parfaite homogénéité et une forte cohérence en termes de présentation et d'ergonomie.

- **Campagne de promotion des métiers techniques (Priorité 5 du Contrat pour l'école) : Objectif** : promouvoir les métiers techniques et technologiques auprès des jeunes et de leurs parents de manière efficace et cohérente. **Réalisation** : la note d'orientation est passée au niveau des Gouvernements régionaux et communautaire qui ont chargé l'asbl SkillsBelgium de cette campagne. Son plan d'action va couvrir 30 mois et 3 axes : campagne de promotion, actions de coordination, émergence de nouveaux projets. Une personne a été engagée à temps plein depuis quelques semaines. Elle établit un état des lieux et va proposer, avant la fin de l'année, un plan concret à la fois à destination des jeunes, des parents et du grand public. Des événements comme le Mondial des Métiers qui se déroulera au Japon en novembre 2007 et l'Euro des Métiers qui se déroulera en septembre 2008 aux Pays-Bas seront, entre autres, des occasions de sensibiliser tout un chacun à valoriser les talents techniques et technologiques de nos jeunes.
- **Prix Ecoles-Entreprises : Objectif** : rapprocher, de manière concrète, le monde de l'école et le monde de l'entreprise à travers un concours destiné aux élèves du 3ème degré de l'enseignement. **Réalisation** : la circulaire d'appel aux candidatures est envoyée aux écoles. Celles-ci doivent s'inscrire avant fin octobre et les dossiers complets doivent être rentrés avant le 15 mars. La grande finale se tiendra en mai 2008. Et le 1er prix sera un séjour d'une semaine au Québec pour la classe lauréate.
- **Bourse de stages** : si dans un premier temps les offres des entreprises seront destinées aux élèves de l'alternance (CEFA et IFAPME/SFPME) moins nombreux mais dont les stages sont plus longs, elles seront par la suite dirigées aussi vers les élèves du plein exercice (début 2008).
- **Redéploiement de la Commission Communautaire des Professions et Qualifications (Priorité 4 du Contrat pour l'Ecole) : Objectif** : remplacer cette structure créée en 1994 et devenue quelques peu obsolète par le **Service Francophone des Métiers et Qualifications**. Il s'agit de doter l'enseignement secondaire, l'enseignement de promotion sociale, la formation professionnelle et la validation des compétences d'un langage commun, de références communes. Il est nécessaire que tous les opérateurs puissent disposer de référentiels métiers communs et de profils de formation communs à partir desquels ils pourront développer des programmes d'enseignement, des programmes de formation ou des référentiels de validation de compétence adaptés à leurs missions et moyens propres. **Réalisation** : le projet de décret a été approuvé en 1ère lecture au Gouvernement de la Communauté française le 30 août dernier. Suite des opérations : après la signature de l'Accord par les différentes parties, la nouvelle structure se mettra en place en 2008.
- **Simplification du pilotage de l'alternance (Priorité 4 du Contrat pour l'Ecole) : Objectif** : l'alternance est une méthode pédagogique qui rencontre de plus en plus de succès auprès des jeunes : l'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs augmenter de plus de 55% sur 8 ans (près de 10000 jeunes sont inscrits dans les CEFA). Dans un paysage qui rassemble différents opérateurs (CEFA, IFAPME, SFPME), il est devenu important de simplifier le pilotage pour le rendre plus efficace, afin de promouvoir cette filière et de mettre sur un pied d'égalité les jeunes et les différents opérateurs dans ce domaine. **Réalisation** : le projet sera adopté en 1ère lecture au Gouvernement de la Communauté française durant le courant du mois de septembre. **Suite des opérations** : mettre en place la nouvelle structure de pilotage début 2008

- **Encadrement de la section conducteur de poids lourds :** **Objectif :** permettre un encadrement plus important des élèves qui suivent cette section particulière où la salle de travaux pratiques est la cabine d'un camion ! Cette profession fait partie depuis plusieurs années des professions en pénurie. **Réalisation :** la modification réglementaire est passée au Gouvernement, est passée devant les syndicats et les Pouvoirs organisateurs et sera envoyée au Conseil d'état au mois de septembre. Mise en application au comptage des élèves du 15 janvier 2008.

# NOTES